



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2015

Présents : M. André SIMON, M. Didier ERULIN, Mme Yolande CHERY, M. Thomas MÉNAGÉ, M. Roger LORILLOT, Mme Elodie BONNEFON, Mme Line CHAMTON, M. Thomas BAGRIN, M. Pascal GRANGER, Mme Isabelle BAUSIER, M. François PIGEON, M. Stéphane RAGONNET, Mme Christiane PERON, Mme Corinne MARCHAND

Excusés: M. Laurent NOIRAUT, M. Thomas MENAGE a donné procuration à Mr Didier ERULIN

TARIFS REPAS 14 JUILLET 2015

Monsieur le Maire explique que comme chaque année à l'occasion du 14 juillet, un repas sera offert aux habitants de la commune. Afin de permettre aux habitants de convier leur famille ou amis ne résidant pas sur la commune, le Maire propose qu'une participation financière soit demandée pour les personnes ne résidant pas sur la commune.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- qu'une participation d'un montant de 10 euros par adulte et 5€ pour les enfants de moins de 10 ans sera demandée pour les personnes non résidentes sur la commune et ne payant pas de taxe d'habitation sur Ouchamps.

- les règlements seront inscrits sur le compte 7718

VENTE DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de prendre une décision relative au devenir du presbytère. Il propose que celui-ci soit mis en vente.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De procéder à la mise en vente du presbytère avec une bande de terrain de 4 mètre derrière celui-ci pour la somme de 70 000€ prix négociable
- Autorise Mr le Maire a accepté une négociation de prix

TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de faire face au coût de la redevance versée à Agglopolys pour l'utilisation de la station d'épuration de Monthou sur Bièvre, il convient de revoir les tarifs de la redevance assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 2 abstentions :

Fixe, à compter du 1^{er} juillet 2015, la redevance assainissement applicable aux personnes raccordées à l'assainissement collectif, au montant suivant :

- Prime fixe de 30€ par an
- Tarif de 2.95€ par mètre cube d'eau consommé.

ATTRIBUTION LOCAUX SCOLAIRES

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la fermeture d'une classe au sein de l'école d'Ouchamps, il convient de prendre une décision concernant le devenir de la salle de classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide que la salle de classe utilisée auparavant par l'école sera remise à disposition de la mairie.

AFFAIRES DIVERSES

- Urbanisme : Mr le Maire a rencontré des habitants qui lui ont fait part de leur volonté de vendre des terrains mais qui souhaiteraient que ces terrains soient constructibles pour permettre ainsi l'installation de nouveaux habitants. Mr Le Maire a expliqué à ces propriétaires que la commune est tenu de suivre le PLU en vigueur. Une révision du PLU n'est pas possible pour le moment tant d'un point de vue budgétaire que d'un point de vue législatif. En effet, les nouveaux PLU seront maintenant d'ordres intercommunaux et autoriseront les constructions prioritairement en centre-bourg ou proche des bourgs.
- Toiture commerce : un devis pour la toiture du commerce a été demandé aux entreprises Martin, Ménagé et Colin. Le devis a été demandé selon les modalités de la subvention accordée par le Conseil Général.
- Vol atelier communal : un vol a été commis dans la nuit du 3 au 4 juin 2015. Tout le petit matériel a été volé (souffleur, taille-haies, débroussailleuse, tronçonneuse, perceuse, meuleuse, carburant, etc..) étant donné la vétusté appliquée par l'assurance sur certains appareils, le rééquipement se fera au fil des mois.
- Fédération de Pêche : Laurent NOIRAUULT a rencontré le président de la Fédération de Pêche. Celui-ci a fait part de sa volonté de travailler en partenariat avec la commune

concernant l'entretien de l'étang. Du personnel de la fédération viendra aider l'employé communal au nettoyage de l'étang en vue des Ouchampades.

- Travaux sécurité RD7 : Certains conseillers municipaux font part du fait que des habitants demandent à ce que l'accès au transport scolaire soit sécurisé le long de la RD7. La RD ne faisant pas partie du domaine de voirie communale mais départementale, le Maire explique qu'il est très difficile de mettre des solutions en place. Laurent NOIRAULT étudie actuellement ce dossier afin de trouver une solution.